

**Nereus TopCo**

Société par actions simplifiée au capital social de 13.469.226,30 euros  
Siège social : 66 avenue du Maine 75014 Paris  
953 661 816 RCS Paris

(la « Société »)

---

**EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ  
EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2025**

---

[...]

**PREMIÈRE DÉCISION**

*(Nomination d'un Commissaire aux comptes cotitulaire)*

Les Associés,

après avoir pris connaissance de la lettre d'acceptation de la société IN EXTENSO SECAG des fonctions de Co-Commissaire aux comptes,

**décident** de nommer, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dans le cadre d'un audit légal, la société **IN EXTENSO SECAG**, société par actions simplifiée, dont le siège social est 26, route de Coutances, BP 339, 50350 Donville-Les-Bains, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Coutances sous le numéro d'identification unique 309 847 119, dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Samuel Bourgeois, en qualité de Co-Commissaire aux comptes pour une durée de 6 (six) exercices, soit jusqu'à l'issue des décisions collectives des associés qui statueront sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030,

**confèrent** également à la société IN EXTENSO SECAG la mission complémentaire de certification des comptes annuels et consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 en qualité de Co-Commissaire aux comptes ad'hoc.

Le cabinet IN EXTENSO SECAG a fait savoir par avance, par l'intermédiaire de son représentant, qu'il accepterait ces fonctions si celles-ci venaient à lui être proposées et qu'il ne fait l'objet d'aucune des incompatibilités prévues par les dispositions du Code de commerce.

*Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.*

**DEUXIÈME DÉCISION**

*(Pouvoir en vue des formalités)*

Les Associés **confèrent** tous pouvoirs :

- au cabinet d'avocats Morgan, Lewis & Bockius UK LLP, 47 avenue Hoche, 75008 Paris ; et/ou
- au formaliste Attias Guez & Associés – AGA, 3, rue de Pondichéry, 75015 Paris ;

de, pour et au nom de la Société, faire auprès du greffe du Tribunal compétent et/ou au guichet unique des formalités des entreprises, les formalités subséquentes au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la Société, réaliser auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) toute formalité de mise à jour des données du Registre National des Entreprises (RNE), notamment par voie de tous ajouts, actualisations, modifications et corrections via le guichet unique concernant ladite Société, procéder si nécessaire à tout enregistrement auprès du service des impôts compétent et de certifier conforme les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A. 123-4 dudit Code ;

en conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire.

*Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.*

\* \* \*

[...]

**Extrait certifié conforme par le Président**

*Maxime Dubois*

---

**Maxime Dubois**  
Président